

# Comment distinguer en entreprise déontologie, « compliance » et éthique ?

## QU'EN DIT-ON ?

“Déontologie et éthique, c'est la même chose.”

“La *compliance* : pure hypocrisie.”

“L'éthique c'est trop, la *compliance*, c'est déjà bien assez.”



## L'ÉDITO

**D**éontologie, *compliance* et éthique sont souvent pris pour des synonymes, alors que ce sont des réalités différentes. On pense à tort que la déontologie et la *compliance* constituent l'éthique en elle-même, car elles seraient les moyens adéquats et suffisants pour garantir l'éthique des actes économiques et financiers. En quoi l'éthique est-elle distincte et plus fondamentale que la déontologie et a fortiori que la *compliance* ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

# Pourquoi l'éthique est-elle plus fondamentale ?

## LA DÉONTOLOGIE

Le terme déontologie vient du grec « *deon* » qui signifie « ce qu'il convient de faire ». Nombreuses sont les professions qui, au cours de l'histoire et jusqu'à aujourd'hui, ont adopté un ensemble de règles, de recommandations, de bonnes pratiques et de devoirs pour régir l'activité des professionnels dans l'exercice de leur tâche, dans leurs rapports entre eux, mais aussi avec leurs clients et le public. Aussi la plupart des professions sont-elles régulées aujourd'hui par leurs propres chartes ou codes de déontologie, qui expriment une forme de conscience collective du travail bien fait et qui éduquent chaque professionnel à sa responsabilité personnelle. La déontologie est un instrument pédagogique nécessaire au service de la transmission efficace d'une bonne manière d'exercer une profession. Il y a là une dimension éthique, mais qui se situe uniquement au niveau de la « bonne manière de faire ». Cependant, la déontologie, contrairement à l'éthique, ne s'interroge pas sur la finalité de l'activité déployée, dès lors qu'elle est légale. C'est ainsi qu'il existe, par exemple, un code de déontologie pour les professionnels des jeux d'argent, sans que la question du caractère éthique des jeux d'argent en tant que tels soit jamais posée. La déontologie peut éventuellement s'intéresser à la qualité éthique de la manière d'exercer une profession et des moyens qu'elle utilise, mais ne s'intéresse pas à la nature de l'activité exercée par la profession elle-même.

## LA « COMPLIANCE » OU CONFORMITÉ

Si la déontologie s'adresse à une profession, la *compliance* concerne l'entreprise en tant que telle. Elle traduit pour elle à la fois les normes qui découlent de toutes les lois en vigueur auxquelles elle est soumise de manière obligatoire, et toutes les normes qui, sans être obligatoires, sont retenues par l'entreprise ou par la profession, et qu'elle veut s'imposer à elle-même dans les activités qu'elle mène. Dans le premier cas, on parle de droit dur et, dans le second, de droit mou ou souple. La *compliance* est officiellement traduite en français par « conformité », car c'est

elle qui détermine si une activité de l'entreprise est conforme à l'ensemble des normes de droit dur ou de droit mou qui la concernent. La *compliance* est en principe un ensemble de moyens juridiques et de gestion qui ont pour but de contrôler l'application effective des règles juridiques et éthiques et de diminuer ainsi le risque d'infraction à ces règles. Dans la pratique, il s'agit souvent de tirer le meilleur avantage sous la contrainte de ces mêmes règles.

*« Faire le bien et bien le faire impliquent que la finalité recherchée soit bonne et que l'activité pour la réaliser le soit aussi. »*

La complexification des activités économiques et financières, principalement à cause de la mondialisation et des progrès phénoménaux des technologies, laisse souvent les pouvoirs publics démunis et incapables d'assurer par eux-mêmes la police économique et financière, surtout face à des entreprises qui

sont devenues des conglomérats gigantesques et transnationaux. Cette complexification pousse les pouvoirs publics à imposer, par la loi, l'obligation à l'entreprise de mettre en place elle-même cette régulation interne. La loi y attache des sanctions financières très importantes en cas d'infraction. Les risques financiers et les risques d'image deviennent majeurs. La *compliance* se doit donc d'identifier tous les risques et de les prévenir avec détermination et précision, car la charge de la preuve pèse sur les épaules de l'entreprise. C'est elle, son service de *compliance* en particulier, qui doit prouver que tous les moyens ont été mis en place, non seulement pour éviter, mais aussi pour lutter contre la corruption, la fraude, les ententes de marché, les formes d'esclavage moderne, le dérèglement climatique, le harcèlement et toutes les formes de discrimination. Comme telle, la *compliance* ne comporte aucun questionnement éthique. S'il y a une dimension éthique, elle se trouve dans les normes elles-mêmes et dans l'intention qui a présidé à leur édicition. La *compliance* ne s'interroge pas sur la finalité bonne de l'activité de l'entreprise en elle-même. Il en va d'elle, analogiquement, comme du code de la route qui indique seulement les règles de la circulation qui doivent être respectées par tous afin que chacun puisse arriver à bon port et sans accident, mais qui n'est pas fait pour indiquer la

destination à prendre. Aucun automobiliste n'aurait en effet l'idée de demander au code de la route de choisir pour lui sa destination. Il en va de même de la *compliance* qui n'est pas censée examiner si l'activité de l'entreprise est éthique.

### LA SPÉCIFICITÉ DE L'ÉTHIQUE

C'est parce que la finalité de l'activité est bien présente à l'esprit qu'on peut choisir, entre différents moyens possibles, ceux qui sont les plus adéquats pour réaliser cette finalité. A ce sujet, les philosophes disent volontiers : ce qui est dernier dans l'exécution est premier dans l'intention.

Par exemple, si l'entreprise produit des voitures, elle doit s'interroger sur les priorités à donner entre voitures familiales, SUV, voitures électriques, voitures à petit prix. Ce n'est évidemment ni le code de déontologie, ni la *compliance*, mais une réflexion éthique qui peut répondre à ces questionnements, lesquels ne peuvent non plus relever ni de la seule recherche de rentabilité ni de la seule conquête de nouveaux marchés.

### LA PLACE ET LE RÔLE DE L'ÉTHIQUE

L'éthique, comme la morale, pose la question du bien et du mal. La finalité de l'entreprise et les moyens qu'elle se donne sont-ils bons ou mauvais ? Pour définir le plus simplement possible l'éthique, on pourrait dire qu'il s'agit de bien faire le bien. Faire le bien et bien le faire impliquent que la finalité recherchée soit bonne et que l'activité pour la réaliser le soit aussi, tout comme les moyens mobilisés. Sinon l'entreprise elle-même devient mauvaise et se renie elle-même en faisant le contraire de ce pour quoi elle est faite, à savoir contribuer au bien commun. Le contraire du bien commun n'est tellement pas envisageable qu'il n'y a pas de mots pour le conceptualiser : on ne parle pas de « mal commun ». Quand, malheureusement, cela s'avère exister, cela peut renvoyer à ce que Jean-Paul II désignait comme une « structure de péché ». La contribution au bien commun est donc, par définition, la raison d'être et le souci premier de toute entreprise, laquelle ne peut jamais se contenter de la seule recherche du profit ou du pouvoir, qui ne sont

pas nécessairement le signe d'une réelle contribution au bien commun. Par exemple, la pornographie, qui génère de très grands profits, n'est pas pour autant une contribution au bien commun.

Les moyens pour atteindre la finalité doivent être, eux aussi, passés au crible d'une réflexion éthique. Il n'est jamais éthique d'utiliser des moyens mauvais, même pour atteindre une finalité bonne en soi. Les moyens choisis doivent être réellement bons, sans quoi se structure une forme de machiavélisme économique, où tous les moyens sont déclarés bons pour atteindre la finalité visée, alors qu'ils ne sont qu'efficaces. L'efficacité n'a de sens éthique que par rapport au but poursuivi.

*« Le respect de la déontologie, le feu vert de la "compliance" ne suffisent pas à garantir l'exercice de la responsabilité éthique. »*

### RESPONSABILITÉ, DISCERNEMENT ET COURAGE

Il est indéniable que l'éthique est nécessaire. Pour qu'elle trouve sa place au sein de l'entreprise, il faut que les dirigeants, mais aussi tous les collaborateurs, chacun à son niveau, perçoivent leur responsabilité en ce domaine. Le respect de la déontologie, le feu vert de la *compliance* ne suffisent donc pas à garantir l'exercice de la responsabilité éthique. Celle-ci implique un engagement à la fois personnel et collectif. La prise de conscience de cette responsabilité peut être facilitée par l'engagement d'un comité d'éthique, lequel est chargé de l'organisation collective et institutionnelle de cette responsabilité. Son exercice passe par un discernement éthique qui exige un réel effort, à triple titre. D'abord, car il n'est pas facile à opérer, tant tout est complexe et imbriqué. Ensuite, car il nécessite d'éclairer et de nourrir son propre discernement. Il s'agit donc de se former tant sur les fondements de l'éthique que sur la manière d'appliquer le discernement éthique aux différents domaines d'activité de l'entreprise. Enfin, il faut avoir le courage de dépasser la peur d'aller à contre-courant de conceptions mal fondées, voire fausses ou simplement à la mode, alors qu'elles sont en réalité bien souvent contraires au vrai bien commun, pour expérimenter ainsi la joie qu'il y a à bien faire le bien. ●

À RETROUVER SUR [WWW.PROPERSONA.FR](http://WWW.PROPERSONA.FR)

## En bref

**EN QUOI L'ÉTHIQUE EST-ELLE DISTINCTE ET PLUS FONDAMENTALE QUE LA DÉONTOLOGIE ET A FORTIORI QUE LA « COMPLIANCE » ?**

La déontologie et la *compliance* ne suffisent pas, car elles ne s'interrogent pas sur la finalité de l'activité de l'entreprise et sur les moyens qu'elle se donne pour l'atteindre. L'éthique est nécessaire et elle pose la question de ce qui est bien et de ce qui est mal, de sorte que l'entreprise puisse réellement contribuer au bien commun, au-delà de la seule recherche du profit ou du pouvoir. L'éthique est une vraie responsabilité qui exige l'effort d'un discernement courageux.

À RETROUVER SUR [WWW.PROPERSONA.FR](http://WWW.PROPERSONA.FR)

C'était un nazi très scrupuleux,  
d'une déontologie irréprochable !



## La citation

*Nous constatons un faux dualisme, c'est-à-dire un positivisme économique qui pense pouvoir se réaliser sans la composante éthique. (...) C'est maintenant le moment de voir que l'éthique n'est pas une réalité extérieure, mais intérieure à la rationalité et au pragmatisme économique. »*

**BENOÎT XVI, ENTRETIEN AVEC LES JOURNALISTES AU COURS DU VOL VERS LE PORTUGAL, 11 MAI 2010.**

## Pour aller plus loin

« Congrégation pour la Doctrine de la Foi et Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral », *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones*, 2018.

**BENOÎT XVI,**  
*Caritas in veritate*, 2009.